

Conseil municipal du 2 juillet 2013

<p style="text-align: center;">Extension des compétences communautaires Intervention d'Hervé WILLER (Energie nouvelle pour Heillecourt)</p>
--

Monsieur le Maire, chers collègues,

Indépendamment de l'Histoire de ce site et au delà des effets d'annonce qui sont de saison, il convient de savoir aujourd'hui précisément sur quoi il nous est demandé de délibérer. En effet, alors qu'on essaie de nous vendre du rêve, surtout à quelques encablures d'échéances électorales, évitons tout de même d'être naïf.

En premier lieu, s'agissant des délibérations antérieures prises à l'unanimité, il faut préciser qu'elles portaient toutes sur la seule partie relative à la valorisation de l'activité thermale et sur les études cliniques, et non pas sur le projet dont il est question aujourd'hui. On peut par ailleurs se poser des questions sur la légalité de ces délibérations compte tenu du fait qu'il est demandé seulement aujourd'hui de statuer sur cette compétence « thermalisme » du Grand Nancy alors que cela fait 5 ans qu'il délibère sur le sujet... Mais, ce point n'est que de la forme.

J'en viens maintenant à l'objet de cette délibération qui consiste à créer, et non pas à transférer, une compétence thermalisme à la Communauté urbaine du Grand Nancy. Pour bien comprendre la nuance, il faut préciser que partout en France, ce type de compétence relève des communes, et non des communautés de communes. Donc, ici, au motif que les bienfaits économiques escomptés pourraient être partagés par l'ensemble de la communauté urbaine, on nous présente ce projet comme d'intérêt communautaire. Ainsi, le Maire-président du Grand Nancy serait devenu philanthrope...

Alors posons-nous la question de l'objet sous-tendu de cette délibération puisqu'il n'aura échappé à personne qu'elle prévoit aussi le transfert de propriétés qui appartiennent aujourd'hui à la ville de Nancy.

La délibération, déjà votée le 31 mai 2013 par la seule majorité du Grand Nancy, évoque dans son exposé des motifs, un projet de réhabilitation et de valorisation du site qui s'appellerait « Grand Nancy Thermal ». Et bien entendu, avec cette prise de compétence, c'est le Grand Nancy qui serait maître d'ouvrage.

Maître d'ouvrage de quoi au juste ? Pour l'instant, ce n'est pas clair. Tant qu'il s'agit de vendre du rêve, on est prolix, mais dès qu'il s'agit d'être précis sur le projet, de dire combien cela coûte et qui paie, c'est plus confus.

Il fut dit lors d'une réunion de la CUGN début mai 2013 que les coûts du projet sont estimés entre 40 et 50 millions € mais le mode de financement et de gestion des infrastructures n'est pas encore arrêté. Au départ, dans les annonces du Président du Grand Nancy, l'intégralité du projet doit être porté par des investisseurs privés mais peu à peu la réalité le rattrape et la part des fonds publics, donc du Grand Nancy, progresse. Pour donner un ordre de grandeur, 50 millions €, c'est le montant moyen de dette remboursée par le Grand Nancy au cours des dernières années, et c'est l'augmentation annuelle de la dette prévue dans la programmation des investissements 2013-2015 votée par la majorité actuelle, sans y faire pourtant figurer le projet évoqué ici. Et seulement pour rafraîchir les mémoires, la méthode rappelle furieusement la projet d'extension du stade Marcel Picot (60 millions €) qui devait être au départ payé par des investisseurs privés et qui a finalement été abandonné car en guise d'investisseurs privés, c'était surtout les fonds publics qui devaient être mis à contribution.

Ainsi, je résume, le futur ex-maire de Nancy a un projet qu'il n'a pas les moyens de payer avec les finances de sa ville. D'autant moins que ce projet n'est pas précis, et que son montant et son mode de financement ne sont pas clairs. Pour transférer la charge sur le Grand Nancy qu'il préside encore aujourd'hui, il crée une nouvelle compétence « thermalisme ». Cela permettra

aussi par exemple, de réaménager le Parc Ste Marie aux frais du contribuable grand nancéien, donc des 250 000 habitants du Grand Nancy.

Chers collègues, j'ignore la manière dont vous gérer votre budget personnel et si vous signez un chèque en blanc à quelqu'un qui vous fait des promesses de gain mirifique sans vous dire le montant qu'il retirera ensuite sur votre compte. Au final, on pourrait dire que vous avez été victime d'une entourloupe, et je pèse mes mots. Ici, il s'agit d'une entourloupe à 50 millions €.

C'est pourtant exactement ce qui nous attend avec cette délibération qui engage les Heillecourtois, comme tous les grands nancéiens, dans un projet non ficelé. L'esprit de responsabilité consisterait à refuser de voter cette délibération tant que l'agrément thermal n'est pas obtenu et que le projet et son mode de financement ne sont pas précisés.

Monsieur le Maire, compte tenu du fait que ce vote engage de manière aveugle l'argent des contribuables heillecourtois, nous demandons un vote à bulletin secret qui permettra à chaque conseiller de voter librement.